



Tarification exceptionnelle applicable à partir du 12 février 2024 jusqu'au 11 février 2025,
conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N °2024-3 adressée aux banques.

TARIFICATION EXCEPTIONNELLE

Nature de l'opération	ASSIETTE	TARIFS MAX (HTVA)
• Pour les clients particuliers ayant un revenu mensuel net inférieur ou égale à 1500 dinars		
Cotisation carte nationale	Carte / an	Franco
Frais de tenue de compte chèque	Compte / mois	3 DT
• Pour les clients particuliers		
Virement émis autre agence	Virement	1.750 DT
• Pour les clients commerçants équipés de TPE		
Utilisation de TPE par carte nationale	Opération de paiement	1.30%
• Pour tous les clients		
Opposition sur carte nationale	Carte nationale	Franco
Recalcul code confidentiel	Tout type de cartes	Franco